



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'APINAC

17 mars 2022

Les membres du conseil municipal se sont réunis le 17 mars 2022, à 20h30, à la mairie, sous la présidence du maire, Simone Christin-Lafond.

Présents :

Marie Claire BARCOUDAT, Jean BRANSIET, Simone CHRISTIN-LAFOND, Sylvie COUVREUR, Alcide CROS, Jérôme MAY, René SUCHET.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 7

Représentés : Joseph GAGNAIRE, Séverine JASSERAND, Leatitia CLAVIER

Excusé : Alain CHAZAL

Votants : 10

Secrétaire de séance : Jérôme May

Madame la maire constate que le quorum est atteint, elle ouvre la séance et soumet aux membres du conseil municipal l'approbation du compte rendu de la réunion du 20 janvier 2022. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

1. Budget de la commune

Approbation du compte de gestion 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Simone CHRISTIN-LAFOND, maire,

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Cette délibération est votée à l'unanimité.

Approbation du compte administratif 2021

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Marie-Claire BARCOUDAT, adjointe en charge des finances, délibère sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par madame la maire, Simone CHRISTIN-LAFOND, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

En investissement un déficit de 73 170,49 euros, en fonctionnement un excédent de 294 761,56 euros d'où un résultat définitif de 221 591,07 euros

Madame la maire quitte la séance afin qu'il soit procédé au vote.

Le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021 et arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Affectation du résultat de fonctionnement

- Constatant que le compte administratif fait apparaître : **un excédent de 294 761,56€** il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement 73 170,49€

- Affectation à l'excédent reporté 221 591,07€

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Budget primitif

En fonctionnement, le budget 2022 présente peu de changement par rapport à 2021. Une augmentation des charges générales est à prévoir, celle-ci est due à la hausse du prix des combustibles et carburants. Pour cette section le budget s'équilibre à 544 779,51 euros.

En investissement, un emprunt de 300 000 euros a été réalisé. Les principales dépenses sont l'achat d'un tracteur, la réalisation d'un plateau multisports pour lequel des demandes de subventions sont en cours, l'achat du bâtiment de l'épicerie actuelle, les frais liés à l'étude de l'aménagement de la place de l'église

Pour cette section le budget s'équilibre à 589 618,49 euros

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif.

2. Taux de fiscalité 2022

Madame la maire informe le conseil municipal que les taux des taxes foncières bâties et non bâties doivent être votés pour l'année 2022 et propose les taux suivants :

- * Taxe foncière sur les propriétés bâties 30,30 % (soit une augmentation de + 0,4%)
- * Taxe foncière sur les propriétés non bâties 59,05 % (soit une augmentation +1,9%)

Ces taux sont votés à l'unanimité.

3. Demande de subvention, à l'État, au titre de la DETR, pour la création d'un plateau multisports

Madame la maire expose au conseil municipal que dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), il est possible d'obtenir une subvention de l'État pour la création d'un plateau multisports. Des demandes de subventions complémentaires seront déposées auprès du Département et de la Région.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention auprès de l'État dans le cadre de la DETR 2022 à hauteur de 31 912€ soit 40 % du montant des travaux hors taxes, 79 781,14 euros.

4. Subvention aux voyages scolaires : collège Saint Joseph de St Bonnet le Château

Madame la maire informe le conseil municipal que le collège Saint Joseph de Saint Bonnet le Château sollicite une subvention pour deux enfants de la commune qui sont scolarisés dans cet établissement et qui participent à des voyages ou sorties scolaires.

Après en avoir débattu, madame la maire propose un modèle de fonctionnement qui a vocation à s'appliquer à tous les élèves concernés :

- D'octroyer une subvention à hauteur de 10 % du montant du voyage scolaire (avec hébergement) restant à la charge de la famille, avec un montant maximum de 40€.
- De ne pas octroyer de subvention pour les sorties scolaires.

Cette délibération est votée à l'unanimité

5. Participation aux frais de scolarité à l'école publique d'Estivareilles

Madame la maire rappelle au conseil municipal la convention passée le 28 mai 2010 entre la commune d'Apinac et la commune d'Estivareilles concernant la répartition des charges de l'école maternelle et

élémentaire d'Estivareilles. La mairie d'Estivareilles a fourni un relevé détaillé des charges relevant du fonctionnement de l'école.

Le montant de cette participation est, par élève, de 611,95€ pour les frais de scolarité et de 190,40€ pour les frais de fonctionnement de la restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

de payer les frais de participation à hauteur de 19 487,55€ pour 25 élèves

6. Motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez

Les conseils communautaires de Loire Forez et Forez Est demandent aux municipalités de soutenir une motion de soutien du centre hospitalier du Forez (voir le texte de la motion sur le site apinac.fr).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez.

7. Demandes de subventions diverses

Madame la maire soumet au conseil municipal diverses demandes de subvention.

Elle rappelle que la commune accorde une subvention à des associations culturelles et caritatives d'utilité publique et ne finance pas les associations privées.

Elle propose d'accorder cette année une subvention de 150€ à l'association des infirmes moteurs cérébraux et polyhandicapés de la Loire

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Implantation d'un équipement technique dans le clocher de l'église

Le SIEL-TE Loire déploie un réseau très bas débit (LORA) destiné aux objets connectés (ROC42). La puissance de ce réseau est très faible (l'ordre de grandeur est celle d'un téléphone portable).

Madame la maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu d'envisager l'implantation d'un équipement technique à l'intérieur d'ouvrage communal situé en hauteur comme le clocher de l'église. Les conditions d'hébergement des équipements donneront lieu à une convention.

Le projet est financé en totalité par le SIEL-TE Loire, sans participation de la commune.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité

9. Questions diverses

- Suite à l'ordonnance du 17/02/2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique, l'employeur devra désormais (au plus tard avant 2026) participer au financement de la complémentaire santé des agents, avec une prise en charge forfaitaire du coût à hauteur de 25 % (ce qui représenterait 15€ brut) . Elle prévoit également, une participation au contrat prévoyance (ce qui représenterait 7€ brut).

- Le SIEL procèdera à la modernisation de l'éclairage publique route de Tiranges, avec le remplacement des ampoules par un éclairage à LED (couleur blanche), et le changement des chapeaux (couleur grise) ;

- rappel aux habitants concernant l'interdiction de brûlage des végétaux (art.84 du règlement sanitaire départemental) : le contrevenant s'expose à un risque d'amende. Seuls les agriculteurs sont autorisés à pratiquer l'écobuage au cours d'une période prédéfinie dans l'année.

10. Agenda :

- Les élections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril, à la maison communale, salle « du foot ».
- Invitation au vernissage de l'exposition « mon savon » samedi 2 avril à 11H à l'écomusée d'Usson en Forez. De plus une visite guidée en présence de l'artiste apinacoise madame Martin-Prades aura lieu le 7 mai à 14h30. Les personnes intéressées devront s'inscrire à la mairie.

Fin de la séance du conseil municipal à 22h45.

Date prévisionnelle du prochain conseil municipal : jeudi 5 mai 2022 à 20h30